ID: 038-213805401-20231017-2023061-DE

Département : ISERE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Arrondissement : GRENOBLE ANNEE 2023
Commune de Veurey-Voroize N° 2023-061

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/061 Autorisation de pose d'un collecteur textile sur la commune et sa tarification

Le délégué aux travaux et à la gestion des déchets fait part d'un courrier reçu par la commune provenant des services de gestion des déchets de la métropole, proposant la mise en place d'un collecteur Textile sur la commune de façon définitive.

En effet, le rapport des collectes précédents fait valoir que le tri des textiles est fait sur la commune. Il est donc proposé de mettre en place ce collecteur et de définir son emplacement. La gestion sera totalement faite par Grenoble Alpes métropole.

Les services métropolitains ont déjà établi des systèmes de redevance pour les 12 communes ayant transmis leurs pouvoirs de voirie.

La Métropole a fait le choix d'appliquer le montant qui sera proposé par le prochain opérateur de collecte, en lui fixant un minimum de 5€/m2/an. Une délibération métropolitaine sera votée, pour fixer ce tarif, à l'issue de notre procédure de sélection des opérateurs (appel à projet lancé d'ici la fin de l'année).

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les mêmes tarifs.

Il est demandé au Conseil. :

- De valider l'opération de pose d'un collecteur textile définitif.
- De valider l'emplacement sur le parking de l'école vers la benne à verre
- D'autoriser les services métropolitains à sélectionner les opérateurs.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibére à Veurey Vordize, le 1

ize, le 17 octobre 2023

ID: 038-213805401-20231017-2023060-DE

| Département : ISERE | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Arrondissement : GRENOBLE | ANNEE 2023 |
| Commune de Veurey-Voroize | N° 2023-060 |
| | |

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/060 : caution sur le matériel de la bibliothèque

La déléguée à la culture rappelle que la médiathèque communale continue son évolution sur les nouveaux formats de lecture.

Une tablette et une liseuse ont été acquises dans ce but, elles seront mises à disposition des abonnés de la médiathèque.

Il est proposé de fixer les montants des cautions à :

- 100€ pour la liseuse
- 300€ pour la tablette

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veurez Vor pize, le 17 octobre 2023

Pascale RIGAULT,

ire de VEUREN VOROIZE

ID: 038-213805401-20231017-2023059-DE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023 N° 2023-059

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/059 : Mise en place d'une tarification et du service de repas individuel pour les instituteurs de la commune

Les délibérations qui régissent l'ensemble de la distribution des repas sur la commune, ne prévoient pas la possibilité pour les instituteurs des écoles communales de prendre leur repas par ce biais.

Après concertation, il est établi que le prix du repas sera exactement le même que celui délivré aux personnes âgées et son prix est fixé à 5,67€ par repas.

Les réservations se feront directement auprès du secrétariat de mairie, et la tarification sera établie mensuellement.

Les repas seront à récupérer directement sur le site de la restauration scolaire, rue des clos, par leurs propres moyens et seront conservés sous leur propre responsabilité.

Il est demandé au Conseil :

- De valider ce nouveau service.
- D'acter la tarification.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veurey Vorgize, le 17 octobre 2023

ID: 038-213805401-20231017-2023058-DE

Département : ISERE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Arrondissement : GRENOBLE ANNEE 2023
Commune de Veurey-Voroize N° 2023-058

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Monique RAMUS, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES:

N° 2023/058 : Location de la salle des fêtes communale

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en 2012, sous la référence 50- 2012, qui accordait la possibilité aux associations et aux entreprises extérieures de pouvoir louer la salle des fêtes pour un montant de 800€ avec une caution de 800€.

Elle propose de modifier la délibération 50- 2012, seule les entreprise domiciliées et en activité sur le territoire communale pourront louer la salle des fêtes pour leurs animations de comité d'entreprise sous accord de la mairie pour les weeks ends au tarif de 1000€ et avec une caution de 2000€

L'ensemble des modalités fixées par cette délibération reste inchangé.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veure Vorpize, le 17 octobre 2023

Pascale RIGAULT,

Maire de VEUREY VOROIZE

ID: 038-213805401-20231017-2023056-DE

| Département : ISERE | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Arrondissement : GRENOBLE | ANNEE 2023 |
| Commune de Veurey-Voroize | N° 2023-056 |
| | 5.7.11 autres |

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/056 : Rapport annuel / Assainissement 2022 Grenoble Alpes Métropole

Vu l'article D 2224-3 du CGCT qui oblige à présenter ce rapport au conseil municipal

Vu le rapport envoyé le 12 octobre 2023

Vu le rapport complet disponible en ligne sur le site de Grenoble Alpes Métropole,

Le conseiller délégué redonne les grandes lignes de ce rapport, et fait un état des actions intercommunales à venir.

Le conseil prend acte de ce rapport annuel.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 17 octobre 2023

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOR

ID: 038-213805401-20231017-2023057-DE

| Département : ISERE | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS | |
|---------------------------|---------------------------------------|--|
| Arrondissement : GRENOBLE | ANNEE 2023 | |
| Commune de Veurey-Voroize | N° 2023-057 | |
| | 5.7.11 autres | |

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/057 : Rapport annuel / Gestion des déchets 2022 Grenoble Alpes Métropole

Vu l'article D 2224-3 du CGCT qui oblige à présenter ce rapport au conseil municipal

Vu le rapport envoyé le 12 octobre 2023

Vu le rapport complet disponible en ligne sur le site de Grenoble Alpes Métropole,

Le conseiller délégué redonne les grandes lignes de ce rapport, et fait un état des actions intercommunales à venir.

Le conseil prend acte de ce rapport annuel.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 17 octobre 2023

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

ID: 038-213805401-20231017-2023055-DE

| Département : ISERE | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS | |
|---------------------------|---------------------------------------|--|
| Arrondissement : GRENOBLE | ANNEE 2023 | |
| Commune de Veurey-Voroize | N° 2023-055 | |
| | 5.7.11 autres | |

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/055 : Rapport annuel / Eau 2022 Grenoble Alpes Métropole

Vu l'article D 2224-3 du CGCT qui oblige à présenter ce rapport au conseil municipal

Vu le rapport envoyé le 12 octobre 2023

Vu le rapport complet disponible en ligne sur le site de Grenoble Alpes Métropole,

Le conseiller délégué redonne les grandes lignes de ce rapport, et fait un état des actions intercommunales à venir.

Le conseil prend acte de ce rapport annuel.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 17 octobre 2023

Pascale RIGAULT Maine de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement : GRENOBLE ANNEE 2023
Commune de Veurey-Voroize N° 2023-054

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/054 : convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en place d'une mission de diagnostic partagé du territoire dans le cadre de la convention territoriale globale.

Vu l'article L 21 21 29 du code général des collectivités territoriales.

Rappelle que la commune a signé le 14 novembre 2022 une convention territoriale globale avec les communes de Fontaine, Seyssinet-pariset, Sassenage Seyssins, Noyarey et la caisse d'allocations familiales de l'Isère.

Informe qu'un diagnostic de territoire à l'échelle du territoire doit être réalisé afin d'en extraire ensuite un plan d'action.

Précise que les 6 communes ont fait le choix de faire appel à un prestataire pour permettre la réalisation de ce diagnostic de territoire.

Précise que cette prestation fera l'objet d'un groupement de commandes coordonné par la commune de Fontaine.

Informe qu'une convention a été rédigée afin de préciser notamment la répartition financière entre les communes.

Madame le Maire propose au Conseil :

- D'approuver les termes de la Convention.
- De l'autoriser à signer la convention relative au groupement de commande pour la mise en place d'une mission de diagnostic partagé du territoire dans le cadre de la convention territoriale globale.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veurey voroize, le 17 octobre 2023

Pascale RIGAULT Maire de VEUREY VOROIZE

ID: 038-213805401-20231017-20230062-DE

Département : ISERE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Arrondissement : GRENOBLE ANNEE 2023
Commune de Veurey-Voroize N° 2023-062

L'an deux mille vingt trois le seize octobre le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascale RIGAULT Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023

PRESENTS: Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Philippe HERAUD, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Aurore PIERRE, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Laurent CAUSSE

ABSENTS EXCUSES: Catherine ZWOLAKOWSKI pouvoir à V Eugène, Guy JULLIEN pouvoir à P Rigault, Monique RAMUS.

N° 2023/062 : budget communal. : produits irrécouvrables admis en non-valeur.

L'adjoint aux finances informe que le service de gestion comptable de Fontaine a transmis à la commune que certaines créances sont irrécouvrables.

Les redevables étant parfois insolvables., introuvables malgré ses recherches.

Ainsi, il convient de demander l'admission en non-valeur de ces titres :

L'adjoint aux finances propose, au vu de l'état des non-valeurs transmises par le comptable public, d'admettre les titres ci-dessous en non-valeurs pour les exercices antérieurs à 2022, et demande à la trésorerie de faire de nouvelles relances pour les créances des 2 derniers exercices comptables.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget principal communal 2023 et un mandat sera émis à l'article 6541.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 17 octobre 2023

Pascale RIGAULT Maire de VEUREY VOROIZE